



Doc. 14078
22 juin 2016

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie

Amendement¹ n° 31

Dans le projet de résolution, paragraphe 24, supprimer la quatrième phrase.

Note explicative

Ces affirmations ne reflètent pas la situation qui règne en Turquie. Les saisies évoquées ont toutes résulté de décisions de justice prononcées par des tribunaux indépendants.

Déposé par:

KÜÇÜKCAN Talip, Turquie, CE
ESEYAN Markar, Turquie, ADLE
GÜNAY Emine Nur, Turquie, CE
MİROĞLU Orhan, Turquie, CE
ÖNAL Suat, Turquie, CE

1. 2016 - Troisième partie de session

